

Le Mot du Maire



Au lendemain du second tour de l'élection Présidentielle, les Françaises et les Français ne semblent pas être en très grande forme avec un moral au plus bas. Il faut admettre que les quatre premiers mois de l'année 2022 n'ont pas été très simples avec des problèmes de toutes parts et qui s'enchaînent.

Plusieurs facteurs sont certainement responsables de ce mal-être:

- En premier lieu, la COVID-19, qui depuis plus de 2 ans sévit toujours autour de nous, mais grâce à la vaccination n'a plus d'effets aussi dévastateurs qu'au début.

Sans être prédicateur, il est assez simple de penser que nous allons devoir apprendre à vivre avec ce virus. Cette période a, dans certains domaines, considérablement modifié nos habitudes et nos attitudes au travail et dans la vie quotidienne. Cette expérience malheureuse prouve la capacité et la rapidité d'adaptation dont nous avons tous fait preuve.

- En second lieu les événements géopolitiques, avec la guerre en Ukraine qui depuis plus de deux mois fait des ravages dans ce pays. Qui aurait pu imaginer qu'en 2022, nous puissions être les témoins de telles atrocités avec ce sentiment d'impuissance qui nous attriste tous ! Les conséquences de ce conflit sont catastrophiques avec une envolée des cours des matières premières perturbant considérablement tous les secteurs marchands. Preuve que la folie d'un seul homme peut déstabiliser une organisation mondiale en très peu de temps, ce qui interroge sur la fragilité du système et les risques de la dépendance.

Indirectement ou directement, nous allons tous être impactés par ces désordres mondiaux. Les communes ne seront pas épargnées et l'augmentation des énergies qui prennent une grande part dans nos frais généraux, va peser lourd dans nos finances. De ce fait, nous avons construit notre budget principal (section de fonctionnement) en tenant compte de ces variations mais avec tout de même une part d'inconnue.

Pour financer nos projets de cette année, la section d'investissement du budget principal est assez importante avec deux réalisations conséquentes : les travaux de l'agrandissement des bureaux de la Mairie qui devraient débiter cette fin d'année et la rénovation du Château Boucard début 2023. Les demandes d'aides financières sont déposées, avec bien évidemment l'espoir d'en obtenir un maximum pour nous permettre de mener à bien ces projets ambitieux.

Pour faire oublier tous nos soucis et problèmes, rien de tel que de se retrouver le jeudi soir pour un moment convivial, au petit marché sur la place des Cloîtres avec pendant toute la période estivale une animation chaque premier jeudi du mois.

D'autres animations suivront cette été, comme les soirées du patrimoine de Gâtine avec cette année en plus de l'animation musicale, une projection d'images en perspectives et animées appelée "Vidéo mapping".

Les 12 et 19 Juin prochains auront lieu les élections législatives pour élire nos députés pour une période de 5 ans. Ces derniers qui, comme les Sénateurs, sont nos ambassadeurs, doivent nous représenter au mieux en défendant nos territoires ruraux. Il est donc impératif d'aller voter tout en respectant ses idées et ne pas se laisser influencer par des opportunistes aux propos idéalistes.

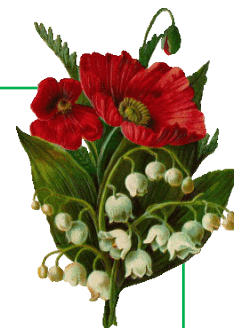
Profitez bien de la nature qui se réveille et qui nous aidera toutes et tous, à retrouver force et moral.

Le Maire,
Didier GAILLARD

Pleins feux sur :

Les finances communales	2
Le Carré Gourmand de Maryline	4
Entretien des espaces verts	4
Mise à jour Annuaire des entreprises	4
Agenda	4





Les finances communales 2022

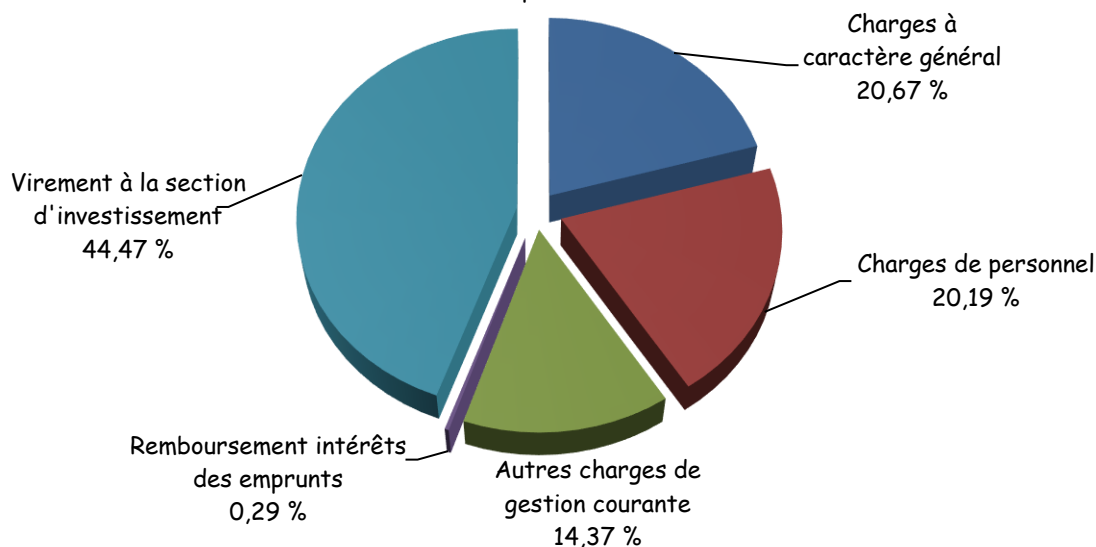
Le budget principal.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de 1 436 049 € pour la section de fonctionnement et aux sommes de 1 179 088 € pour la section d'investissement.

La répartition est la suivante :

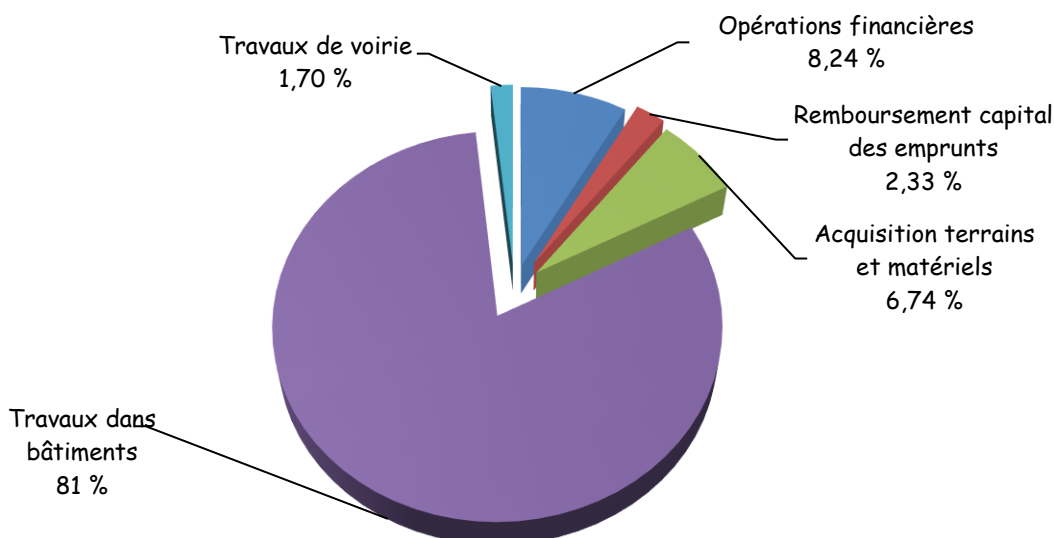
o les dépenses de fonctionnement

- les charges à caractère général (électricité, fournitures de voirie, carburant, assurances...)
- les charges de personnel
- les autres charges de gestion courante (indemnités, cotisation service incendie, les subventions...)
- le virement à la section d'investissement (pour permettre les investissements sur le territoire au cours de l'année)
- le remboursement des intérêts des emprunts



o les dépenses d'investissement

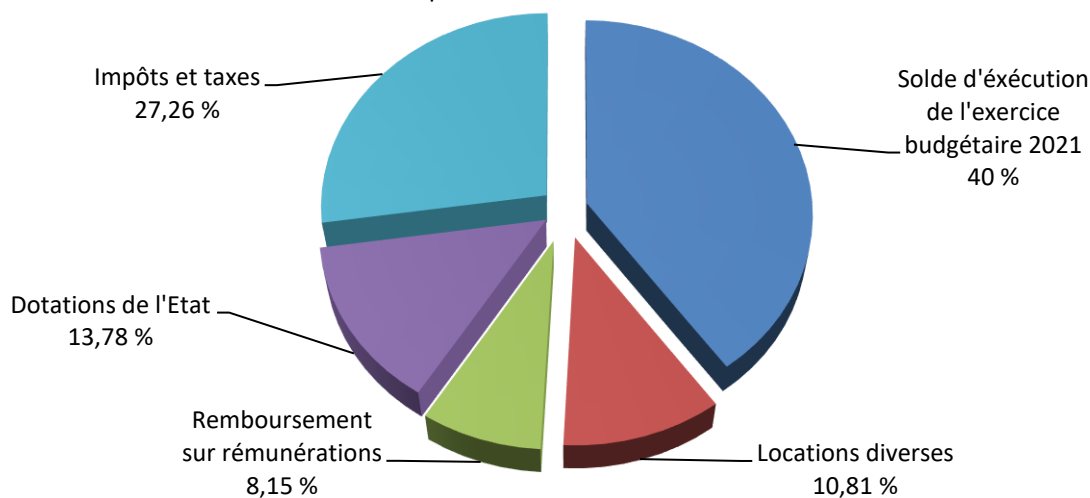
- le remboursement du capital des emprunts
- les travaux dans les bâtiments communaux (Local technique Ex DDE, Mairie, Eglise, zone artisanale, Chapelle et Château Boucard, divers projets, logements locatifs ...)
- les travaux de voirie
- les acquisitions de biens
- les opérations financières (caution, dépenses imprévues...)





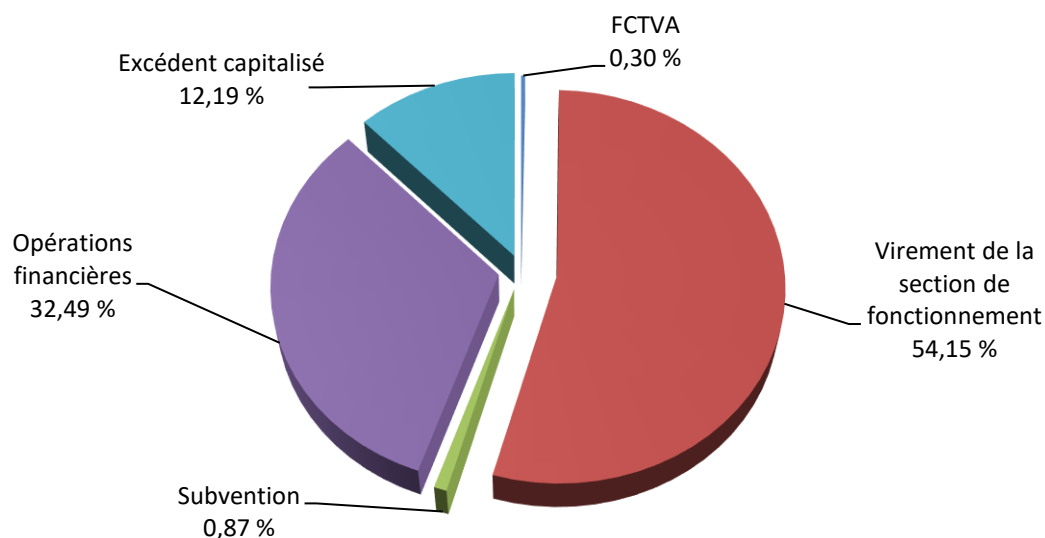
○ **Les recettes de fonctionnement**

- Le solde de l'exercice budgétaire précédent
- Les locations diverses (logements, salles...)
- Les impôts et taxes
- Les dotations de l'état
- Les aides sur la rémunération du personnel



○ **Les recettes d'investissement**

- Subventions
- FCTVA
- Le virement de la section de fonctionnement
- Les opérations financières (taxe aménagement, cautions...)



Outre le budget principal, la commune de Ménigoute compte cinq autres budgets :

- Le budget « Activités Economiques » qui regroupe le crédit-bail du magasin SPAR, le crédit-bail du matériel du magasin SPAR, la location de l'immeuble de la boulangerie, le crédit-bail du four de la boulangerie, la location de l'immeuble du Bar-Tabac et la location de l'immeuble du salon de coiffure. Budget qui valide une somme de 121 382,72 € en fonctionnement et 139 026 € en investissement.
- Le budget « Lotissement La Chagnée 2 » est soldé, toutes les parcelles étant vendues.
- Le budget « Village Seniors » pour la gestion des huit pavillons individuels situés Rue des Hirondelles.
- Le budget « Station-service » pour le carburant et le lavage sur la route de Parthenay. Budget à hauteur de 1 159 887,83 € pour la section de fonctionnement et de 201 603,73 € pour la section d'investissement.
- Le budget du CCAS



Le Carré Gourmand de Maryline

Chevreau à l'Ail Vert

Pour 6 personnes :

Préparation : 10 minutes

Cuisson : 3 Heures

1 Gigot de chevreau

2 bottes d'Ail vert (environ 6 à 8 tiges)

Margarine

1 Verre de vin blanc sec

3 Verres de bouillon de bœuf

Poivre

Sel

Disposer l'ail vert, coupé dans le sens de la longueur et en tronçons d'environ 3 cm, sur le gigot ;

Préparer le bouillon de bœuf avec un cube et de l'eau chaude.

Mettre le verre de vin blanc sec (un bon de préférence, car trop d'acidité nuit à la viande) et 1,½ verre de bouillon.

Mettre à cuire au four pendant 3H. Au bout d'une heure ajouter le reste de bouillon de bœuf et terminer la cuisson.

Pour mieux apprécier cette recette, servez-là simplement avec une bonne purée maison.

En ces temps de fêtes pascales, très souvent les familles mangent de l'agneau. Mais autrefois lorsque celles-ci étaient plus pauvres et n'avaient que quelques chèvres pour faire du fromage, elles partageaient plutôt le chevreau.

Mais aujourd'hui, c'est un met recherché, car beaucoup plus rare.

Alors pour faire cette excellente recette, goûteuse, fondante et savoureuse même pour les plus jeunes et les récalcitrants au « goût » procédez comme suit :

Préchauffer le four à 180°C,

Enduire le gigot de margarine à la main,

Déposer-le dans une cocotte en fonte ou une cocotte verre passant au four,

Poivrer très généreusement, saler légèrement,



Entretien des espaces verts

Avec l'arrivée du Printemps, le soleil est de retour, tout comme les températures plus agréables...

L'entretien de nos jardins et espaces verts est donc d'actualité ! N'oublions pas pour autant les quelques règles générales ! Les travaux « sonores » (ex : tondre la pelouse) demandent à être effectués :

- Les jours de la semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter ces horaires et aux voisins d'être tolérants sur les dépassements peu significatifs.

Il est rappelé également que chacun doit entretenir ses haies correctement côté rue/trottoir.

Il est interdit de brûler les déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.



Mise à jour Annuaire des entreprises

Suite à un oubli dans l'annuaire des entreprises de la précédente publication (Bulletin municipal 2022), nous rectifions le tir en vous présentant cette entreprise :

Enseignant de la conduite

GARREAU Christophe

Enseignant indépendant de la conduite et de la sécurité routière en partenariat avec Ornikar

07 82 14 67 24

garreau.christophe00@gmail.com

Évènements à venir ...

22 Mai : Repas communal des aînés

2 Juin : Marché mensuel animé

12 Juin : 1^{er} tour des élections législatives

19 Juin : 2nd tour des élections législatives

7 Juillet : Marché mensuel animé

8 Juillet : Soirée du Patrimoine de Gâtine

14 Juillet : Cérémonie et festivités